

JUL 26 1977



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/32/140  
19 juillet 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

Trente-deuxième session  
Point 50 de la liste préliminaire\*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 18 juillet 1977, adressée au Secrétaire général  
par les représentants permanents de la République démocratique  
allemande et de la Roumanie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la Déclaration concernant l'approfondissement de l'amitié et le développement de la collaboration fraternelle entre le Parti socialiste unifié d'Allemagne et le Parti communiste roumain, entre la République démocratique allemande et la République socialiste de Roumanie, signée à Berlin, le 10 juin 1977, par Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, et Nicolae Ceausescu, Secrétaire général du Parti communiste roumain, Président de la République socialiste de Roumanie.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration susmentionnée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 50 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint de la  
République démocratique allemande  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Siegfried ZACHMANN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
socialiste de Roumanie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ion DATCU

\*A/32/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration concernant l'approfondissement de  
l'amitié et le développement de la collaboration  
fraternelle entre le Parti communiste roumain et  
le Parti socialiste unifié d'Allemagne, entre la  
République socialiste de Roumanie et la République  
démocratique allemande

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne, la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande, à la suite des négociations menées par la délégation de parti et d'Etat de la République socialiste de Roumanie et la délégation de parti et d'Etat de la République démocratique allemande pendant la période du 8 au 10 juin 1977 à Berlin,

Partant du fait que les relations amicales et la collaboration fraternelle entre les deux Etats et les deux peuples se sont développées sur une voie toujours ascendante, sous la direction de la classe ouvrière des deux pays et de leurs partis marxistes-léninistes, en conformité avec le Traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle signé le 12 mai 1972,

Se guidant sur les résolutions du XIe Congrès du Parti communiste roumain et du IXe Congrès du Parti socialiste unifié d'Allemagne,

Constatant avec satisfaction que dans le cadre de l'édification de la société socialiste développée, entre les peuples des deux pays s'établissent toujours plus de liens et de formes de collaboration, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle-spirituelle,

Fermement décidés de consolider l'amitié et la collaboration avec les pays socialistes, d'agir pour le développement de la collaboration dans le cadre du Traité de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle,

Réaffirmant leur détermination de développer les relations amicales avec les pays en voie de développement, les pays non alignés, de collaborer, sur la base des principes de la coexistence pacifique, avec tous les Etats, quel que soit leur régime social,

Exprimant la volonté de leurs peuples de continuer d'apporter leur contribution active au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde, à la réalisation du désarmement général et complet, surtout du désarmement nucléaire, à la liquidation de la politique impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste, à l'affirmation du droit de chaque peuple de choisir librement la voie de son développement économique et social et à l'instauration des relations économiques internationales sur des bases équitables, démocratiques, d'égalité des droits entre tous les Etats,

/...

Animés du désir de renforcer et d'approfondir les relations fraternelles entre le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne, entre la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande, sur la base des principes du marxisme-léninisme, de l'indépendance et de la souveraineté, de l'égalité en droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'avantage mutuel, de l'entraide fraternelle et de la solidarité internationale et ayant la conviction que cela sert les intérêts vitaux des peuples des deux Etats, ainsi que la consolidation du socialisme et la garantie de la paix,

Sont convenus de déclarer :

I

Le rôle décisif dans le développement multilatéral des relations entre la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande, ainsi qu'entre les deux peuples revient à l'étroite collaboration entre le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne.

Les rencontres entre le Secrétaire général du Parti communiste roumain, Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolas Ceausescu, et le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, ainsi que les ententes réalisées à ces occasions en vue de l'extension et de l'approfondissement des relations bilatérales dans tous les domaines sont d'une importance remarquable pour le développement et l'approfondissement de la collaboration amicale et fraternelle entre les deux partis, Etats et peuples.

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne sont fermement résolus de développer à l'avenir aussi leur collaboration sur la base du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien, de l'égalité en droits, dans l'esprit de la confiance et du respect mutuel, conformément aux intérêts des deux peuples, du socialisme et de la paix.

Les deux partis développeront de manière organisée et efficace leurs contacts et leurs échanges d'opinions sur les problèmes bilatéraux et internationaux d'intérêt commun, l'échange d'expérience dans les problèmes de l'édification de la société socialiste développée et la collaboration dans le domaine idéologique, ainsi que les relations directes entre les organes départementaux du Parti communiste roumain et les organes régionaux du Parti socialiste unifié d'Allemagne. Ils appuieront la collaboration entre le Front de l'Unité socialiste et le Front national de la République démocratique allemande, les organisations syndicales, des femmes et de la jeunesse, d'autres organisations de masse et sociales.

La conclusion du Traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle entre la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande a inauguré une étape supérieure de la collaboration et les relations entre les deux Etats se sont intensifiées dans tous les domaines.

/...

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande considèrent nécessaire de continuer leur échange actif d'information et leurs consultations sur des problèmes internationaux actuels, de promouvoir sur tous les plans la collaboration dans les domaines de la science et de la culture, de l'enseignement, de la protection de la santé, du tourisme et des sports et d'élargir la collaboration directe entre les unions de créations et les unions professionnelles.

Les deux parties ont chargé les organes compétents de préparer la conclusion d'un nouvel accord d'assistance juridique en matière civile, familiale et pénale et d'un nouvel accord de collaboration culturelle et scientifique, ainsi que la formation d'une commission gouvernementale mixte de collaboration culturelle et d'une commission mixte d'historiens.

## II

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande constatent avec satisfaction que les relations de collaboration économique et technico-scientifique entre les deux Etats ne cessent de se développer dans l'esprit des résolutions du XIe Congrès du Parti communiste roumain et du IXe Congrès du Parti socialiste unifié d'Allemagne, des résolutions adoptées d'un commun accord au plus haut niveau.

Par la coordination des plans pour la période 1976-1980 ont été créées des conditions essentielles pour l'extension incessante des relations économiques et technico-scientifiques entre les deux pays. Le développement dynamique du commerce extérieur en est une expression et il se déroule dans une mesure croissante sur la base des relations de division internationale du travail. L'accord commercial à long terme pour la période 1976-1980 crée les prémisses de l'intensification considérable de l'échange de marchandises par rapport à la période 1971-1975. Un quart des livraisons réciproques de marchandises sont des produits résultant des conventions de spécialisation et de coopération.

Elles estiment que les organes centraux de planification et la commission mixte gouvernementale de collaboration économique apportent une contribution importante au développement multilatéral des relations économiques entre la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande.

Les parties soulignent que la promotion permanente de la collaboration des deux pays sur la base des potentiels économiques et scientifiques croissants contribue à la réalisation du programme complexe visant l'approfondissement continu et le perfectionnement de la collaboration ainsi que le développement de l'intégration économique socialiste des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle et, par conséquent, à la consolidation multilatérale des Etats Membres, au rapprochement et à l'égalisation de leurs niveaux de développement économique. La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande s'attacheront à développer en même temps la collaboration économique et technico-scientifique avec les autres Etats socialistes.

/...

Dans l'intérêt du développement des deux économies nationales et de l'élévation incessante du niveau de vie matériel et spirituel, les organes compétents de la République socialiste de Roumanie et de la République démocratique allemande ont la tâche d'intensifier et de perfectionner la collaboration technico-scientifique et économique, surtout par l'approfondissement de la collaboration, de la coopération et de la spécialisation dans la recherche, l'élaboration d'études et la production, dans des domaines des constructions mécaniques, de l'électro-technique et de l'électronique, spécialement les machines-outils, les autovéhicules, le matériel roulant, les outillages métallurgiques, les navires, les machines électriques, les télécommunications, la technique de calcul, la mécanique fine et l'optique, tout comme par l'extension des conventions à long terme existantes dans le domaine de l'industrie chimique et de la métallurgie, surtout dans la coopération et les livraisons réciproques de matériaux de base.

Les organes centraux de planification ont la tâche de procéder, en collaboration avec les ministères et les organes économiques, à des consultations en vue du développement des relations économiques dans l'intervalle d'après 1980.

Les deux délégations ont réaffirmé la détermination du Parti communiste roumain et du Parti socialiste unifié d'Allemagne, de la République socialiste de Roumanie et de la République démocratique allemande d'assurer le développement multilatéral et continu de l'amitié et de la collaboration, le renforcement de la solidarité entre leurs Etats, ce qui répond aux intérêts vitaux du peuple roumain et du peuple de la République démocratique allemande et à leur rapprochement, à la cause du socialisme, de la paix et de l'entente internationale.

### III

Les délégations de parti et d'Etat de la République socialiste de Roumanie et de la République démocratique allemande ont relevé avec satisfaction que grâce à la consolidation de la force des pays socialistes, à leur activité intense visant la garantie de la paix et de la sécurité des peuples, à la contribution importante des pays en voie de développement et des pays non alignés, de toutes les forces révolutionnaires, démocratiques, anti-impérialistes ont lieu d'amples transformations révolutionnaires, qui entraînent des changements profonds dans le rapport des forces sur le plan mondial, en faveur de la paix et du socialisme. A la suite de ces changements révolutionnaires, le cours vers la détente, la confiance et la collaboration égale entre Etats s'affirme toujours davantage dans le monde.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande apprécient les résultats positifs obtenus dans la mise en oeuvre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doivent être consolidés et développés sur des plans multiples. Elles agiront à l'instar de tous les Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour le respect rigoureux et la mise en oeuvre dans un esprit de suite des principes et des recommandations de l'Acte final, qui constituent un tout unitaire.

Les deux parties expriment leur détermination d'apporter une contribution active au déroulement avec succès de la réunion de Belgrade des représentants des Etats participants à la Conférence générale européenne. La Conférence devrait servir aux efforts continuels visant la consolidation de la sécurité et le

développement de la collaboration sur notre continent et donner une nouvelle et puissante impulsion à la traduction dans les faits des hauts objectifs adoptés à Helsinki.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande militent pour un développement ample et libre de la collaboration entre tous les Etats, sur la base de l'égalité en droits et de l'avantage mutuel. Elles se prononcent pour la conclusion d'accords bi- et multilatéraux entre les Etats, lesquels servent toujours la mise en oeuvre de l'Acte final.

Les deux Etats soulignent l'importance majeure de la déclaration adoptée par la réunion de Bucarest, en novembre 1976, du Comité politique consultatif des Etats participants au Traité de Varsovie, qui représente une contribution précieuse à la lutte pour la paix et la détente internationale, pour le renforcement de la sécurité et le développement d'une collaboration réciproquement avantageuse en Europe et dans le monde. La réalisation des mesures proposées, incluses dans ce document - la cessation de la course aux armements et le désarmement, l'engagement pris par tous les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki de ne pas être les premiers à utiliser, l'un contre l'autre, les armes nucléaires, l'adoption de mesures visant le dépassement de la division de l'Europe en groupements militaires opposés - contribuerait à la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent, à l'assainissement de la situation internationale dans son ensemble.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande appuient les propositions de l'Union soviétique quant à l'organisation de réunions européennes dans les domaines de la protection de l'environnement, des transports et de l'énergie. Elles ont manifesté ainsi leur intérêt envers l'organisation de réunions pareilles sur d'autres problèmes de la coopération générale européenne.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande redoubleront d'efforts pour stimuler à l'avenir aussi le processus de détente internationale pour le rendre durable et irréversible pour le faire embrasser toutes les régions du monde et tous les domaines des relations internationales.

Les deux parties ont exprimé leur désapprobation ferme envers les tentatives des milieux réactionnaires, néo-fascistes, militaristes et revanchards d'envenimer l'atmosphère politique internationale, de semer la discorde entre les peuples, de mettre en doute la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières, de saper la mise en oeuvre des documents d'Helsinki. Elles rejettent fermement tous les agissements de ces forces qui veulent s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande agissent résolument, aux côtés des autres Etats socialistes, de toutes les forces anti-impérialistes, éprises de paix, démocratiques et progressistes pour la consolidation du processus d'édification de la sécurité et de la détente internationale, pour la réalisation conséquente de tous les principes des relations entre Etats, établis par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Elles réaffirment la conviction que le respect rigoureux et l'application intégrale de l'accord à quatre du 3 septembre 1971, la renonciation à toute tentative de violer le statut spécial de Berlin-ouest constituent une prémisse de la transformation de cette ville en un facteur constructif de la collaboration européenne. Elles réaffirment, dans ce contexte, la détermination d'entretenir et de développer des relations diversifiées avec Berlin-ouest.

Les deux parties considèrent que le renforcement du processus de détente, de consolidation de la paix et l'édification d'une sécurité réelle n'est possible sans faire cesser la course aux armements et sans réaliser des mesures concrètes, efficaces de détente militaire et de désarmement. Le passage à l'établissement de mesures efficaces en direction du désarmement général et complet, spécialement du désarmement nucléaire, constitue l'un des objectifs les plus urgents de l'époque contemporaine.

Les deux Etats agissent pour que l'on mette un terme à la course aux armements et pour des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. Dans ce contexte ils militent pour des mesures d'arrêt de la course aux armements nucléaires, spécialement pour l'interdiction complète et générale des expériences à l'arme nucléaire, la réduction et la liquidation des armes nucléaires. Ils accordent une grande importance à l'interdiction de la réalisation de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et à la conclusion d'accords en vue de la réduction des budgets militaires et des forces armées des Etats. Les deux parties se prononcent pour l'élimination des armes chimiques.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande saluent la décision relative à la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les problèmes du désarmement et elles expriment l'espoir que cette session contribuera à la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement et à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

Les deux Etats considèrent qu'il importe de réaliser des mesures supplémentaires en vue de l'application des principes de la renonciation à l'emploi de la force ou à la menace de la force dans la solution des problèmes litigieux entre Etats. La conclusion d'un traité international concernant la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales servirait à cette fin.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande expriment l'espoir qu'aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale on aboutira à un accord s'étayant du principe de la non-diminution de la sécurité des participants et tenant compte des intérêts de la sécurité de tous les Etats d'Europe.

Les deux parties sont persuadées que l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient est possible seulement sur la base du retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, de la garantie des droits inaliénables du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination y compris, allant jusqu'à la constitution d'un Etat palestinien indépendant et à la création de garanties internationales capables d'assurer une existence indépendante et la sécurité de tous les Etats de cette zone. Elles se prononcent pour la reprise de la Conférence de Genève relative au Proche-Orient, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, l'Organisation pour la libération de la Palestine y comprise.

Les représentants de la République socialiste de Roumanie et de la République démocratique allemande ont souligné l'importance historique des victoires des peuples de l'Indochine sur l'intervention impérialiste et la réaction interne, ainsi que leur contribution à la consolidation des forces du socialisme, de la paix et du mouvement de libération nationale. Les parties réaffirment leur appui et leur solidarité avec les peuples de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire du Laos et du Kampuchéa démocratique. Elles agissent pour l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande appuient les requêtes de la République populaire démocratique coréenne relative à la solution pacifique du problème coréen, sans immixtion du dehors, en conformité avec les aspirations légitimes du peuple coréen. Les deux Etats sont fermement résolus de renforcer la collaboration et la solidarité avec les peuples qui luttent contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme, pour le renforcement de l'indépendance nationale, pour la paix et le progrès social. Elles continuent d'appuyer la lutte juste des peuples de Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud pour la libération nationale et le progrès social, contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale et contre l'agression impérialiste.

La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande appuient la lutte des pays en voie de développement pour la liquidation des relations économiques discriminatoires imposées par l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, pour l'affirmation du droit de chaque peuple d'être maître de ses richesses nationales et pour le rétablissement des relations économiques internationales sur des bases équitables, démocratiques. Elles considèrent légitimes les requêtes des pays en voie de développement concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la liquidation du colonialisme et le néo-colonialisme des relations économiques, l'élimination des décalages existants entre les pays développés et les pays en voie de développement, la garantie d'un développement accéléré de ces pays et leur accès aux conquêtes de la science et de la technique contemporaines.

Les deux parties apprécient le rôle positif des Etats non alignés dans les relations internationales, dans la lutte pour la paix, la sécurité et la coexistence pacifique.



La République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande se prononcent pour le renforcement du rôle et l'augmentation de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans la garantie de la paix et de la sécurité internationale, dans le développement de la collaboration entre Etats, dans la solution des problèmes internationaux majeurs avec la participation de tous les Etats, conformément aux principes et aux buts de la Charte de l'ONU.

#### IV

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne soulignent leur volonté ferme de contribuer au renforcement continu de l'unité des partis communistes et ouvriers, sur la base des principes marxistes-léninistes de la solidarité internationale, de la collaboration fraternelle et de l'appui réciproque, par le respect libre de l'indépendance et de l'égalité des droits, de la non-immixtion dans les affaires intérieures et du droit de chaque parti d'élaborer en toute autonomie sa politique, de choisir en liberté la voie des transformations sociales, conformément aux conditions spécifiques dans lesquelles il déploie son activité. Partant de l'accroissement du rôle des partis communistes et ouvriers dans l'organisation et la direction des luttes révolutionnaires pour la transformation de la société humaine, ils sont conscients de la nécessité du développement et de l'approfondissement de l'échange d'opinions constructif sur la base de la confiance et du respect mutuels, dans l'intérêt du renforcement et de l'augmentation de l'influence de chaque parti et du mouvement dans son ensemble.

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne ont relevé dans ce contexte l'importance majeure de la Conférence de Berlin des partis communistes et ouvriers d'Europe pour l'union des efforts des partis communistes et de toutes les forces progressistes dans la lutte pour la paix, la sécurité, la collaboration et le progrès social. Cette conférence a mis en évidence de nouveau le rôle important qui revient aux communistes dans la lutte pour l'affirmation et la défense des intérêts fondamentaux des masses populaires.

Les deux partis agiront constamment pour la réalisation des principes et objectifs inclus dans le document de la Conférence de Berlin qui répondent aux intérêts de tous les peuples d'Europe et du monde.

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne expriment leur conviction qu'il est maintenant plus nécessaire que jamais de réaliser une union de toutes les forces progressistes dans la lutte pour la paix, la sécurité, la collaboration et le progrès social. Aussi se prononcent-elles pour le renforcement de la solidarité internationale et pour la collaboration avec toutes les forces progressistes, anti-impérialistes du monde et relèvent de nouveau leur détermination d'apporter leur contribution à cette lutte, à la collaboration fondée sur l'égalité en droits avec toutes les forces démocratiques, surtout avec les partis socialistes et sociaux-démocrates.

\*

Le Parti communiste roumain et le Parti socialiste unifié d'Allemagne, la République socialiste de Roumanie et la République démocratique allemande expriment leur conviction totale que la visite officielle d'amitié de la délégation de

parti et d'Etat de la République socialiste de Roumanie dans la République démocratique allemande, les entretiens menés à cette occasion par le Secrétaire général du Parti communiste roumain, Président de la République socialiste de Roumanie et le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, tout comme les négociations constituent une nouvelle contribution au renforcement continu de l'amitié inébranlable et au développement de la collaboration fraternelle entre les deux partis et les deux Etats, dans l'intérêt des deux peuples, de la consolidation de l'unité et de la cohésion des Etats socialistes, du socialisme et de la paix dans le monde.

Rédigée à Berlin, le 10 juin 1977.

Le Secrétaire général du Parti  
communiste roumain,  
Président de la République socialiste  
de Roumanie,

Nicolas CEAUSESCU

Le Secrétaire général du Comité  
central du Parti socialiste unifié  
d'Allemagne,  
Président du Conseil d'Etat de la  
République démocratique allemande,

Erich HONECKER

-----